

FICHE D'INSCRIPTION

Retournez cette fiche

- ✓ par courrier : Service de formation – Réseau PREVIOS - 6 rue Pétrarque 31000 Toulouse
- ✓ par mail : serviceformation@reseauprevios.fr

Vous souhaitez vous inscrire à la session :

16 et 17 mars + 21 avril 2023 TOULOUSE

15 et 16 mai + 26 juin 2023 MONTPELLIER

16 et 17 octobre + 20 novembre 2023 TOULOUSE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Fonction exercée :

Service :

Statut juridique de l'établissement : Public Privé

Nom établissement :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Avis obligatoire de l'employeur :

Date : Signature et cachet de l'employeur :

Financier (si différent de l'employeur) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Une fiche complète doit être envoyée par stage et par personne.

Délai d'inscription : Voir date limite d'inscription au verso

Les personnes en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser au 06 38 26 78 22 ou par courriel : serviceformation@reseauprevios.fr

Les renseignements fournis seront saisis sur un fichier informatique. En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit individuel d'accès auprès de l'association.

Le Réseau PREVIOS

Le réseau PREVIOS a pour missions :

1. L'amélioration de l'accueil des victimes et des auteurs de violence par le développement d'une prise en charge pluridisciplinaire (dépistage, accueil, évaluation globale, orientation concertée) reposant sur une connaissance de leur situation de santé, juridique, sociale, économique, professionnelle...
2. L'animation du réseau régional de prise en charge sanitaire des victimes et auteurs en articulation avec les dimensions judiciaires et sociales : sensibilisation, formation et implication des professionnels sur les thématiques de dépistage, accueil, évaluation globale et orientation concertée, développement de référentiels régionaux. A cette fin, nous proposons des formations rendant accessibles au plus grand nombre des informations scientifiques dans le domaine de la violence.

Formations développées par le Réseau PREVIOS

(Non exhaustif, cf. site pour l'ensemble des formations. Tout besoin ressenti en formation pouvant être proposé au réseau PREVIOS)

Prévention de la violence :

- Prévention primaire : Prévention des violences et analyse des pratiques professionnelles, Développer des actions de prévention de la violence
- Prévention secondaire : Violence de couple : dépistage, information, orientation, Violence de couple et grossesse, Prise en charge psychothérapeutique des violences au sein du couple, Enfant exposé aux violences au sein du couple, Aspects de la maltraitance à enfant, Violences intrafamiliales, Prise en charge des victimes d'agression sexuelle, Psychotraumatisme et violence, Mise en œuvre d'une consultation de prise en charge des personnes en situation de violence
- Prévention tertiaire : Transmission intergénérationnelle, Prise en charge des auteurs de violence

Prévention de la violence au travail :

- Gestion des conflits, Harcèlement
- Epuisement professionnel et violences dans les soins
- Prévention de la violence et amélioration des conditions de travail

Bientraitance :

- Bientraitance et projet de soin personnalisé (sanitaire)
- Bientraitance et projet individualisé (médico-social)
- Bientraitance/Maltraitance des personnes vulnérables

SIEGE SOCIAL :

Réseau PREVIOS, 6 rue Pétrarque, 31000 Toulouse
Portable : 06.38.26.78.22 serviceformation@reseauprevios.fr
Site : www.reseauprevios.fr



PREVIOS

Réseau prévention violence
et orientation santé

FORMATION EN PARTENARIAT AVEC



VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE ET PERINATALITE

SESSIONS 2023 SUR TOULOUSE ET SUR MONTPELLIER



Organisme de DPC enregistré et évalué favorablement,
habilité à dispenser des programmes DPC
Identifiant : 3796

organisme certifié au référentiel national sur la qualité

QUALIOPi n°210 3189.1

RESEAU PREVIOS N° SIRET 49791238600024

Organisme de formation 73 31 05301 31

VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE ET PERINATALITE

Contexte

La prise de conscience de la société sur le besoin de protéger les femmes victimes de violences est actée. Le Grenelle sur les violences conjugales en 2019, a listé de nombreuses actions dans le nouveau plan de lutte, en renouvelant la priorité de former et sensibiliser les acteurs de terrain à cette problématique en les aidant à repérer, évaluer la dangerosité de ces situations et à orienter les victimes.

La grossesse est un moment clé pour détecter les violences conjugales. Elle est tout d'abord un moment identifié comme à risque : 40% des violences conjugales débutent ou s'aggravent lors de la première grossesse. De plus, ces violences peuvent conduire à "des grossesses à risque médical" avec des conséquences également pour l'enfant à naître.

Or, cette période est justement le moment où une femme est amenée à rencontrer un grand nombre de professionnels médicaux, susceptibles de déceler et d'aider les femmes à en parler.

Aussi, le réseau PREVIOS, en partenariat avec le **Réseau périnatalité Occitanie (RPO)**, en accord avec les orientations de politiques publiques, propose une formation animée par une équipe pluridisciplinaire d'intervenants qualifiés et experts sur ces questions : psychologues, sage-femmes, médecins en médecine légale et psychiatrie légale, juristes et acteurs de terrain.

Cette formation est à destination de tous les professionnels du champ de la périnatalité, quelque soit leur mode d'exercice, confrontés dans leurs pratiques professionnelles à la problématique des violences conjugales et de l'impact sur les enfants. Elle permettra aux participants, au travers des interactions, d'ajuster leurs pratiques professionnelles au plus près des recommandations et d'être suffisamment formés au dépistage, à la prise en charge et à l'orientation des victimes.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Améliorer le repérage de la violence et comprendre l'impact sur la grossesse
- Comprendre les mécanismes à l'œuvre dans la violence conjugale
- Prendre en compte le contexte périnatal et les effets de la violence sur les enfants
- Évaluer la notion de danger pour les victimes majeures et mineures
- Se repérer sur la législation en vigueur et connaître les obligations légales (secret médical, signalement)
- Accompagner, soutenir et orienter au mieux les victimes, accueillir et favoriser la parole
- Connaître les conséquences sur la santé somatique et psychique à court et long terme

Descriptif

JOURNEE 1 : La problématique des violences au sein du couple et ses effets sur les victimes majeures et mineures

MATIN : introduction et présentation (psychologue)

- Définir et identifier les différentes formes de violence conjugale
- Données épidémiologiques et enquêtes de victimations

APRES-MIDI (psychologue, sage-femme)

- Visionnage vidéo et échanges sur les mécanismes de la violence
- Présentation de la modélisation des phénomènes de violences conjugales
- Le moment particulièrement à risque de la grossesse et de la périnatalité
- Connaître les conséquences sur la santé somatique et psychique des victimes. Psychotraumatisme
- Effets et complications santé génésique et grossesse, risques pour le fœtus et le nourrisson
- Effets sur les liens d'attachements précoces et développement de l'enfant
- Effets sur les relations familiales

JOURNEE 2

MATIN : repérage et dépistage (psychologue et sage-femme)

- visionnage vidéo. Travail en groupe sur les postures professionnelles
- Repérer : Les signaux d'alarme et manifestations des nourrissons et enfants
- La question du dépistage systématique et de l'évaluation du danger
- Les entretiens et consultations dans le parcours de grossesse
- Appréhender le rôle du tiers dans la dynamique des violences conjugales. Qui ? Quel Rôle ? facteurs de protection ?
- Rôle du professionnel de santé : messages-clés. Attitude bienveillante

APRES-MIDI : cas cliniques et situations complexes (psychologue & sage-femme)

- Réflexions et échanges à partir de cas cliniques. Mises en situation
- Développer des savoir-être dans les entretiens avec les personnes victimes
- Rôle et place, en articulation avec les autres partenaires

JOURNEE 3 (UN A DEUX MOIS APRES J1 ET J2)

MATIN : le cadre législatif (Juriste, sage-femme, médecin)

- Le cadre législatif en matière de violences conjugales : civil et pénal
- Evolutions récentes Loi 2020
- Le secret médical et les obligations légales
- Le signalement judiciaire : levée du secret médical dans certaines conditions
- La protection des mineurs renforcée dans le cadre des VC : IP et signalement
- Inscription dans le dossier médical et transmission éthiques des données
- Rédaction du certificat médical et ITT

APRES-MIDI : RESSOURCES ET RESEAU (psychologue, asso de terrain, juriste)

- Orienter les victimes : connaître les partenaires
- Identifier les dispositifs existants sur le territoire
- Connaître les outils et ressources. Boîte à outils
- Temps d'échange sur les pratiques

- Conclusion et Bilan de la formation

Intervenants : Psychologue, sage-femme, juriste, Médecin Légiste, associations

Des modifications dans l'organisation de la formation sont possibles sans que le fond de celle-ci en soit affecté

Modalités pédagogiques

PUBLIC

Tout professionnel de santé du champ périnatalité

Infirmier.e, cadre de santé, puéricultrice, auxiliaire de puériculture, sage-femme, psychologue
Médecin, gynécologue, obstétricien, pédiatre
Exercice libéral, salarié ou agent de la fonction publique

PRE-REQUIS

Pas de pré-requis

LIEU ET DATES

Toulouse : 16 et 17 mars + 21 avril 2023

Montpellier : 15 et 16 mai + 26 juin 2023

Toulouse : 16 et 17 octobre + 20 novembre 2023

Inscriptions closes 10 jours avant chaque session
Previos se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'un nombre insuffisant d'inscrits

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

Béatrice FOURTEAU

Coordnatrice Réseau PREVIOS

CONTACT : serviceformation@reseauprevios.fr

Tél : 06.38.26.78.22

Tarif : Formation continue : 750 €

Ce tarif inclus la dispense d'un dossier pédagogique

Un désistement intervenant moins de 15 jours avant la session et non signalé par écrit, ainsi que toute participation partielle, entraîne la facturation systématique de la formation